

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4-1

Règlement graphique

Projet de PLU arrêté le :
Publication le :
Approbation le :
Echelle: 1/5000
Date de la dernière modification : 05/2012

Zones Urbaines



Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Noyau urbain historique et dense de la commune, composé majoritairement de constructions anciennes. Cette zone équipée est vouée à accueillir des édifices à vocation d'habitat, d'équipements publics et de commerces-services. Le secteur est concerné par le risque inondation.



Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Hameaux et extensions urbaines diffuses. Cette zone équipée est vouée à accueillir des édifices à vocation d'habitat et les activités qui sont compatibles.



Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Zone équipée destinée à accueillir des équipements collectifs. Le secteur est concerné par le risque inondation.



Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Zone équipée destinée à accueillir des constructions à vocation artisanale et commerciale. Le secteur est concerné par le risque inondation.

Zone à Urbaniser



Zone A Urbaniser
Secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être couverts à l'urbanisation. L'aménagement de ces secteurs devra être compatible avec les orientations d'aménagement. La construction ne sera admise qu'après réalisation des équipements d'infrastructure indispensables dans le cadre d'une opération d'ensemble ou au fur et à mesure de son équipement.

Zones Agricoles



Zone Agricole
Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Toutes les occupations des sols incompatibles avec l'agriculture sont interdites.



Zone Agricole Habillée
Secteurs de la commune situés au sein des zones agricoles, et occupés par des habitations. Les constructions nouvelles sont interdites mais l'entretien, la réhabilitation, la restauration et le changement de destination sont permis. Le secteur est concerné par le risque inondation.



Zone Agricole Protégée
Secteurs de la commune protégés en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Toutes les occupations des sols sont interdites en raison de leur sensibilité environnementale ou de la présence de risques naturels avérés.

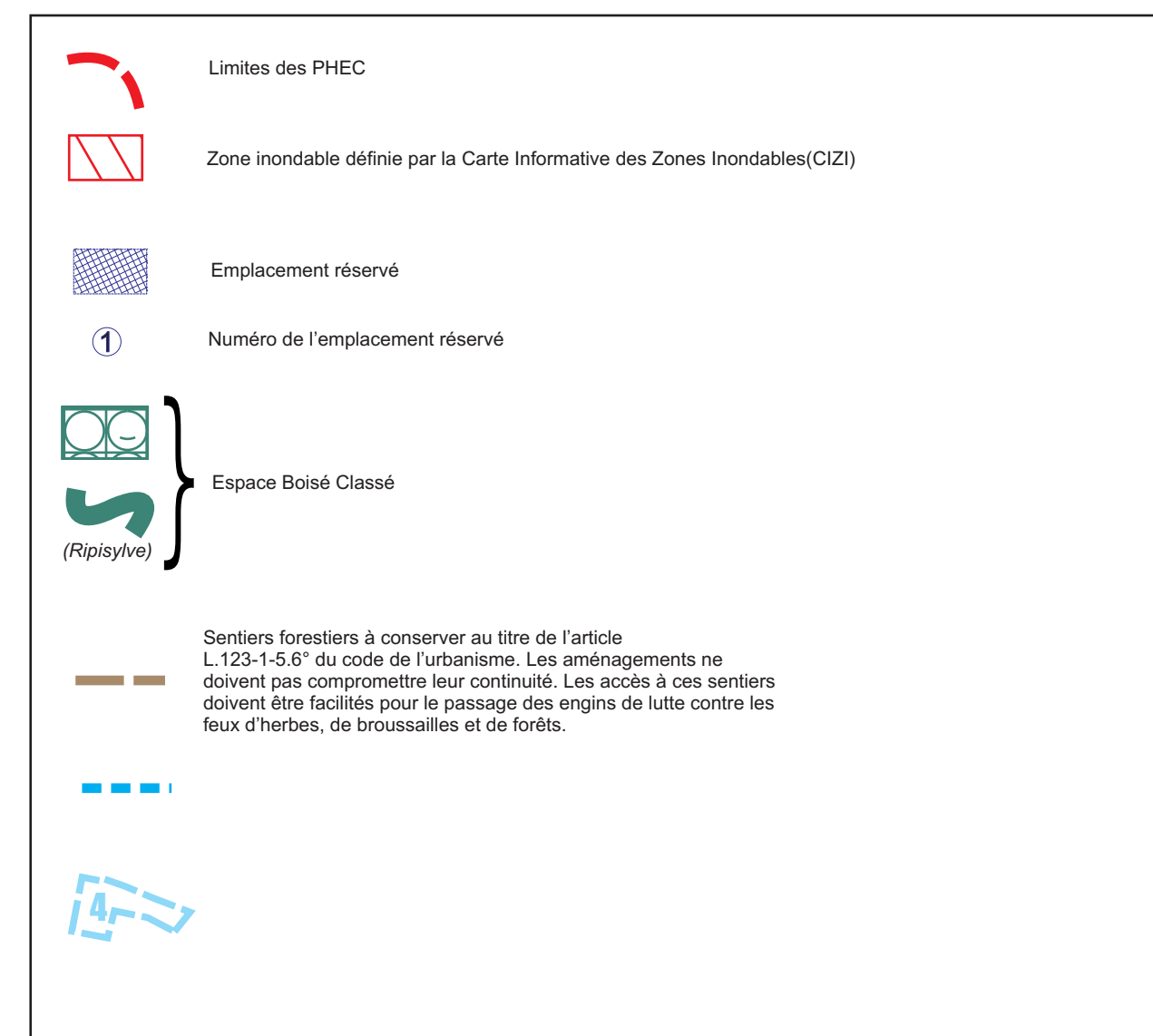
Zones Naturelles



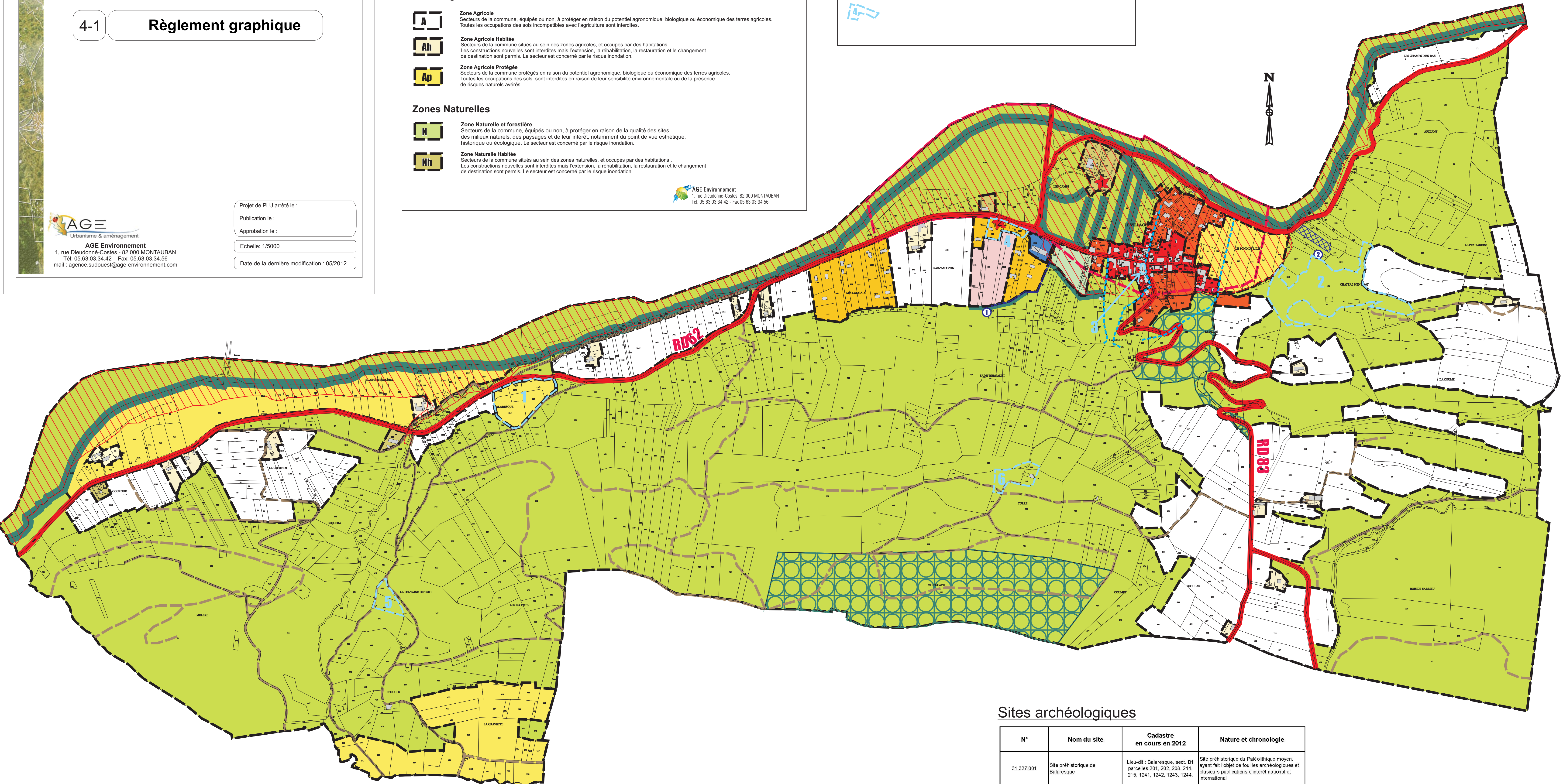
Zone Naturelle et forestière
Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. Le secteur est concerné par le risque inondation.



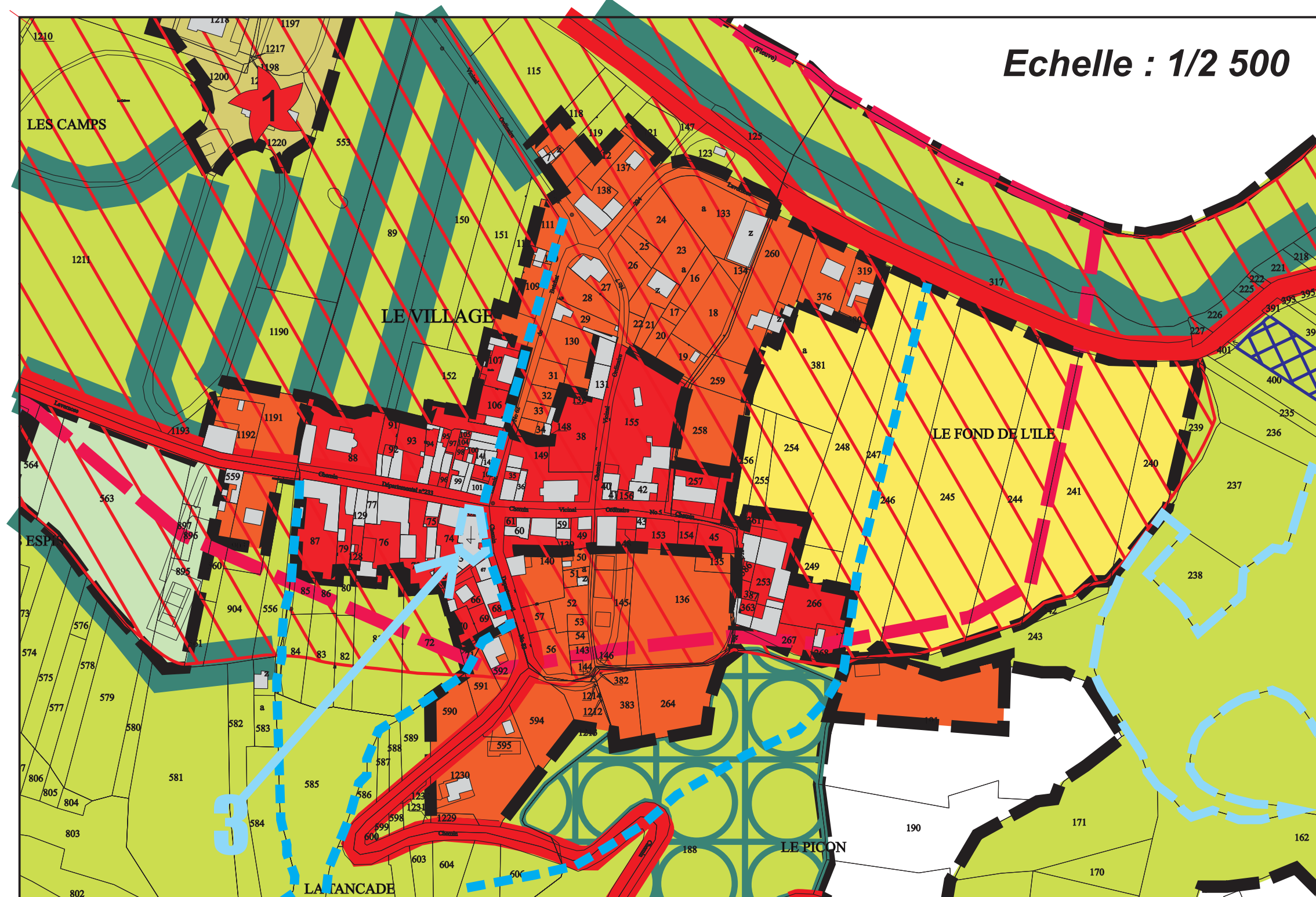
Zone Naturelle Habillée
Secteurs de la commune situés au sein des zones naturelles, et occupés par des habitations. Les constructions nouvelles sont interdites mais l'entretien, la réhabilitation, la restauration et le changement de destination sont permis. Le secteur est concerné par le risque inondation.



★ **Éléments remarquables identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du CU**
Éléments de paysage, bâti ou non, à protéger, pour des motifs d'ordre culturel, historique. Des prescriptions de nature à assurer leur protection sont définies dans les dispositions réglementaires du PLU.
1 - Château, parc et ses dépendances
2 - La vierge et sa chapelle (ruines)



Bourg-centre



Sites archéologiques

N°	Nom du site	Cadastre en cours en 2012	Nature et chronologie
31.327.001	Site préhistorique de Balaresque	Lieu-dt : Balaresque, sect. B1 parcelles 201, 202, 208, 214, 215, 1241, 1242, 1243, 1244.	Site préhistorique du Paléolithique moyen, ayant fait l'objet de fouilles archéologiques et plusieurs publications d'intérêt national et international.
31.327.101	Château ancien de Mauran	Lieu-dt : Château d'en Haut, sect. A, parcelle 192.	Ruines de l'ancien château médiéval de Mauran.
31.327.102	Eglise paroissiale Notre-Dame	Lieu-dt : Le Village, sect. AB, parcelle 62.	Eglise du début du XVI ^e siècle, ancienne chapelle de barry du Château. Contient du mobilier classé, dont un baptistère provenant de l'église Saint-Martin.
31.327.103	Cimetière Saint-Martin	Lieu-dt : Saint-Martin, sect. B2, parcelles 831, 805, 807, 1120, lieu-dt Les Eschs, parcelles 1116, 1119.	Vestiges de l'ancienne église médiévale de Saint-Martin, sur le site d'une ancienne occupation gallo-romaine et paléochrétienne.
31.327.104	Ancienne faïencerie du Pouège	Lieu-dt : Pouège (Pouèges sur cad. numérique), sect. B1, parcelles 455, 456.	Ancienne faïencerie Durous, atelier en activité jusqu'à 1871. Une opération de recherches par sondages a eu lieu en 2008.
31.327.105	site fortifié de Turre	Lieu-dt : Turre, section B2, parcelles 713, 716 (partiellement), 716.	Ancien habitat fortifié, actuellement en ruines.